



vignoux_velo_vert18@mail.fr



07 62 42 10 88



Règlement

“VÉTATHLON du BARANGEON 2026”

Organisée par **VIGNOUX VÉLO VERT**

L'engagement pour le “**Vétathlon du Barangeon**” implique l'acceptation du règlement ci-après.

Généralités – Organisation

Le club **Vignoux Vélo Vert** organise, sous l'égide de l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique), une épreuve dénommée “Vétathlon du Barangeon” que se réalise sur la commune de **VIGNOUX-SUR-BARANGEON (18500)**.

Composée d'un parcours “Trail de 6 km (3x2 Km) et d'un parcours VTT de 20 km (3x6.7 Km)”.

L'épreuve “**Vétathlon du Barangeon**” emprunte principalement des chemins et des sentiers se situant sur la commune de **Vignoux-Sur-Barangeon**

Sur les parties empruntant la voie publique, les coureurs se doivent de respecter le code de la route.

Le port du casque aux normes en vigueur est obligatoire pour la partie VTT. Les participants sont responsables de l'état de leurs équipements.

Les équipements utilisés par les participants devront respecter les normes de sécurité en vigueur.

Obligations lors des inscriptions pour le “Vétathlon du Barangeon”

Tout participant doit justifier d'une licence compétition en cours de validité.

Pour les participants non licenciés, un certificat médical de non-contre-indication pour la pratique de la course à pied et du VTT en compétition ou du sport en compétition datant de moins d'un an doit être présenté le jour de l'inscription définitive.

L'inscription est à effectuer sur le site web : [BILLETWEB](#) et [HELLOASSO](#)

Possibilité de s'inscrire sur place le samedi 17 octobre 2026 à partir de 12h30 jusqu'à 13h45, avec majoration de 4 € et dans la limite des places disponibles (100 participants max).

Le retrait des dossards s'effectue le jour de l'épreuve sur présentation d'une pièce d'identité.

Les dossards seront délivrés dans le complexe du terrain de foot le jour de l'épreuve à partir de 12h30.

DOCUMENT A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Pour les licenciés : licence de compétition en cours de validité.

Pour les non-licenciés : un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied et du VTT en compétition ou du sport en compétition datant de moins d'un an le jour de l'inscription.

L'épreuve est ouverte à toutes les personnes âgées de 13 ans minimum

Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs.

ATTENTION !!

Aucune attestation ou déclaration sur l'honneur ne pourra remplacer un certificat médical manquant à des fins de décharge pour l'organisateur.

CLASSEMENT ET CATEGORIES

Les catégories seront réparties comme suit :

- Individuels homme, femme. (17 ans et +) :
6 Km à pied et 20 Km VTT
- Équipes homme, femme, mixte. (17 ans et +) :
6 Km à pied et 20 Km VTT

- Minimés 13/14 ans (en équipe seulement) :
2 Km à pied et 13 Km VTT
- Cadets 15/16 ans (individuel ou équipe) :
4 Km à pied et 13 Km VTT

Les coureurs individuels effectuent la partie course à pied ainsi que la partie VTT.

Pour les coureurs par équipe, le premier effectue la partie course à pied le second la partie VTT. (Tout changement dans les attributions des dossards sans en avertir la direction de course entraîne obligatoirement la disqualification de l'équipe sauf cas exceptionnel).

Le parcours vélo peut être couru avec des vélos, VTT, GRAVEL et VTAE (vélo à assistance électrique)

Les participants de VTAE auront un classement pour leur catégorie.

La course prendra fin au passage du premier de chaque catégorie.

Les 3 premiers au scratch de chaque catégorie (individuel et relais) seront récompensés.

Il n'y a qu'un seul parcours à pied pour toutes les catégories et un parcours VTT pour toutes les catégories seul le nombre de tours change selon les catégories

BRIEFING

Avant le départ un briefing sera organisé par direction de course avec l'appel des coureurs et l'annonce des consignes de course.

Le briefing est prévu à 14h20.

DÉPART DE LA COURSE

Le départ la course est prévu à 14h30

ENGAGEMENTS

Les engagements se font sur le site BILLETWEB.

Tarifs selon les catégories :

- 17 ans et plus = 8 € pour un coureur individuel, 16 € par équipe
- Minimés = 8 € (seulement en équipe)
- Cadets = 4€ individuel et 8€ par équipe

Majoration de 4€ par personne pour toute inscription sur place.

ASSURANCE

L'organisation de la course est couverte par une assurance Responsabilité Civile.

Chaque coureur doit être assuré à titre personnel.

ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve dans un souci de sécurité, en cas de mauvais temps, ou pour tout autre raison administrative.

PARC A VÉLO

Le parc à vélo sera surveillé et ouvert de 13h à 17h.

Lors du changement du relais, la montée sur le vélo se fait après la sortie du parc. Le non-respect de cette règle impliquera une disqualification.

RESPECT ENVIRONNEMENT

Il est absolument interdit de jeter quelque déchet que ce soit le long des parcours.

Des poubelles seront présentes sur le lieu d'arrivée.

Respectons notre terrain de jeux !!!

DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

L'inscription sur internet ou sur place vaut acceptation du présent règlement.

**Les inscriptions et retrait des dossards se feront dans le complexe sportif Colette Besson
De 12h30 à 13h45**

Lieu de l'évènement

9 Chemin des Sables / 18500 Vignoux-sur-Barangeon